



Pse et personnes clés -- help

Par **oss117**, le **21/09/2008** à **22:17**

Bonjour à tous,

Je m'adresse à ce forum car j'ai besoin de votre avis. Si vous avez vécu une situation similaire, ou si vous pouvez me donner des conseils, je suis preneur.

Je travaille depuis 9 ans au sein d'une entreprise qui a déjà été rachetée deux fois. J'ai "survécu" aux deux vagues de licenciements qui ont accompagné ces deux rachats. À chaque fois, les salariés ont eu droit à un plan de sauvegarde de l'emploi...

Note : à chaque fois, avant les plans de sauvegarde de l'emploi, il y a eu des vagues de licenciement "abusifs". Et les salariés qui ont été abusés ont tous gagné devant les tribunaux.

Il y a peu de temps, mon entreprise a été rachetée une nouvelle fois... Et un nouveau plan de sauvegarde de l'emploi est en préparation. Et cette fois, je compte bien en faire partie, pour trois raisons :

1. Je désire vivement quitter mon employeur... Je suis usé. J'en ai vu de toutes les couleurs, et je ne peux plus continuer.
2. Le nouvel employeur a très mauvaise réputation dans le milieu.
3. Et, surtout, on m'a demandé de former deux prestataires sur tous les projets sur lesquels je travaille depuis de la création l'entreprise en 2000. Le résultat est que je n'ai plus de travail...

Mes questions sont les suivantes :

Mon employeur va désigner les "personnes clés" : Il s'agit des personnes qu'il estime indispensables pour la "migration". La migration consiste à intégrer notre outil de travail à celui du racheteur. Sachant que tout mon savoir a été transféré à deux prestataires, je ne suis pas indispensable : Deux personnes peuvent me remplacer immédiatement.

QUESTION 1 : Si mon employeur me déclare indispensable, puis-je dénoncer cette décision en argumentant que j'ai formé deux prestataires pour travailler sur la totalité des projets sur lesquels je travaillais?

Note : Bien entendu, j'ai pris bien soin d'envoyer des courriers électroniques afin de "laisser des traces" comme quoi j'ai formé les prestataires. Il y a plus de traces qu'il n'en faut.

QUESTION 2 : Il se peut que mon employeur vire immédiatement les deux prestataires que j'ai formés. Dans ce cas, je serais effectivement indispensable... Cela dit, pourquoi retirerait-on tous les projets d'un salarié, si ce n'est pour s'en débarrasser? Dans ce cas, quelle posture dois-je adopter?

Merci à tous pour votre aide!

OSS